

## Séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2011

**Excusés :** Serge PERELY, Yves GUILLEMOT, Isabelle PONCET, Guylaine DESMARIS, Evelyne AVIET, Michel GUILLOT.

Yves GUILLEMOT a donné procuration à Florence BLATRIX

### Accessibilité des bâtiments

Benjamin MAZOYER (Diag Access) présente le diagnostic accessibilité des bâtiments communaux. L'étude et les préconisations portent sur le repérage, le stationnement, l'accès, l'utilisation (de toutes prestations, dont les sanitaires) et l'éclairage. Classée en « 5<sup>ème</sup> catégorie », la mairie a l'obligation d'être accessible à tout public pour le 31 décembre 2014 (ainsi que la salle des fêtes, en 4<sup>ème</sup> catégorie, et l'église, en 5<sup>ème</sup> catégorie). Sur certains aménagements, nécessaires mais non réalisables, des dérogations peuvent être accordées.

**Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé** (15 septembre 2011)

### Carrières

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les précédents échanges effectués avec l'entreprise Guinet Derriaz Carrières (groupe Rabier, *de La Pierre de France*) depuis l'accord de principe émis par délibération du 29 janvier 2009, pour un projet d'extension de la carrière « Vers Fay ». Il présente le projet de remise en état du site après la période d'exploitation, établi par un bureau d'études et un écologue, et tenant compte des remarques émises par les élus de Drom. Le conseil approuve le projet de remise en état proposé par l'entreprise Guinet Derriaz Carrières.

### Fiscalité / finances

Monsieur le Maire indique que, conformément au code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants, une nouvelle taxe a été créée pour financer les équipements publics de la commune. Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012. Le Conseil décide d'instituer, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la libération du logement communal par Céline et Jérôme TERRAILLON, des dégâts ont été constatés lors de l'état des lieux. La commune a payé les frais de remise en état pour un montant de 119.60 € et il convient d'en demander le remboursement.

Les prévisions budgétaires au compte 165 sont insuffisantes et qu'il convient d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2011: Article 165 (D) : + 670 € ; Article 2188 (D) : - 670 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la subvention de 1 500 € pour la voirie communale, versée par le Conseil Général en 2010, doit être reversée à la communauté de communes de Treffort en Revermont qui a la compétence voirie. Le conseil décide d'ouvrir des crédits au compte 6748 et d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2011 : Article 6748 (D) : + 1 500 € ; Article 022 (D) - 1 500 €

### Intercommunalité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la démarche de « rationalisation de l'intercommunalité » et les débats en cours dans le département de l'Ain et plus particulièrement, autour de l'agglomération de Bourg en Bresse. Il rappelle la proposition émise en mai par M. le Préfet et le rôle de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Il indique aux élus qu'il est toujours possible d'émettre un avis sur ce sujet et leur propose de se prononcer ; après discussion sur ce thème, le conseil ne souhaite pas émettre d'avis.

### Questions diverses

#### Informatique.

Pour la deuxième fois à quelques mois d'intervalle, un grave problème informatique est venu perturber le fonctionnement des services de la mairie. Il s'agit encore de la défaillance d'un disque dur « *Western Digital* » sur l'ordinateur neuf fourni par notre prestataire (basé sur l'agglomération burgienne). Cet incident rare a eu des répercussions sur tous les dossiers en cours (administration générale, comptabilité, communication), nuisant ainsi à la crédibilité de la commune auprès de ses partenaires. Le retour à une situation –presque- normale est en bonne voie.

#### Incident cuve fioul école

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'incident survenu à partir de fin septembre 2010 sur la cuve de fuel du bâtiment mairie / école. Il évoque toutes les démarches entreprises pour faire avancer ce dossier auprès des différents intervenants (entreprises, assureurs et experts) depuis octobre 2010. Il explique, qu'après avoir demandé le rapport de l'expert, plusieurs fois depuis janvier / février 2011, la commune a reçu un chèque de 606,24 € en règlement de la partie du préjudice subi par la collectivité, dont 80 € correspondant à la perte de fuel.

Il rappelle que plusieurs centaines de litres de fuel ont été perdues et indique que l'assureur n'entend pas modifier son indemnisation ; il précise qu'il aura fallu une année complète pour arriver à cette indemnisation .Le Conseil exprime son mécontentement sur le traitement de ce dossier entre experts et assureurs, en matière de délai et de calcul du préjudice, refuse de se lancer dans une procédure de contestation qui serait consommatrice de temps et d'énergie au détriment de la collectivité, et décide de se « contenter » du montant calculé par les experts et eux seuls et d'encaisser le chèque de 606,24 €.

#### **Pied de sirène**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'achat d'un pied de sirène avait été admis par le conseil municipal lors de son débat d'orientations budgétaires 2011, et que des fonds suffisants avaient été prévus lors du vote du budget. Il évoque aussi les différents échanges intervenus, depuis, entre élus et pompiers de Drom et de Ramasse pour envisager le rapprochement des deux corps de première intervention. Il rappelle la décision de la commune de Ramasse de procéder à la dissolution de son C.P.I. et explique que cette commune est disposée à céder son pied de sirène pour la somme de 2 000 €. Le Conseil accepte la proposition de la commune de Ramasse et la prise en charge des frais pour la réinstallation de cet équipement.

#### **Dépôt d'inertes**

Le portail du dépôt d'inerte aurait besoin d'être redressé. Afin de limiter les abus, M. le Maire propose de le doter de clés de sécurité et d'établir un règlement avec dépôt de garantie pour l'usage de ce site.

#### **Syndicat d'Energie et de E-Communication**

M<sup>me</sup> Blatrix présente un compte rendu de la dernière commission géographique d'échanges, organisée à Ceyzériat le 13 octobre.

#### **Syndicat des Eaux**

M<sup>me</sup> Blatrix informe le conseil des dernières décisions du syndicat quant au prix de ce service. La part fixe augmentera de 1 € (soit 2,56 %) et la part proportionnelle de 0,02 € (soit 4,51 %) ; l'augmentation de la facture type sera donc de 3,79 %

**Prochaine réunion** : le 9 décembre 2011